



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE
A UN ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune de Maule,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil Municipal, l'élection du Maire et l'élection des Adjointes au Maire en date du 20 mars 2026 ;

VU l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour une organisation rationnelle des Services, de donner délégation de fonction et de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux Adjointes au Maire chargés des affaires de la Commune,

ARRETE 2026-8

Article 1 :

Madame Caroline QUINET, septième Adjointe au Maire, est déléguée à l'Événementiel et au Marché forain, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'Événementiel et au Marché forain en relation avec les services communaux. Elle est chargée d'initier, mettre en œuvre, coordonner et assurer le succès de son domaine et de superviser les conseillers délégués associés à sa délégation.

Article 2 :

Madame Caroline QUINET, septième Adjointe au Maire, est habilitée dans les secteurs de l'Événementiel et au Marché forain. A ce titre, délégation lui est consentie pour élaborer en mes lieu et place :

- L'orientation et suivi de la politique communale en matière d'Événementiel et de Marché Forain
- Le suivi des événements et manifestations locales
- La gestion et coordination du marché forain, des emplacements et des relations avec les commerçants
- L'interface avec les services techniques, partenaires et prestataires pour la bonne réalisation des événements
- La promotion et la communication des manifestations auprès des habitants

- L'analyse et l'amélioration continue des événements et du marché
- L'organisation et animation des comités Evènementiel et Marché
- Le suivi des projets intercommunaux compris dans le périmètre
- La coordination des projets transverses initié par sa délégation et implication des adjoints et délégués concernés

Article 3 :

Madame Caroline QUINET, septième Adjointe au Maire, est habilitée dans les secteurs de l'Evènementiel et au Marché forain. A ce titre, délégation lui est consentie pour signer en mes lieu et place et sous ma surveillance :

- Les documents relatifs à la réglementation du marché hebdomadaire, et plus généralement de la réglementation s'appliquant aux marchands forains (placement, mise en œuvre des tarifs)
- Les documents concernant l'organisation des fêtes et des cérémonies
- Les documents concernant les relations avec les organisateurs de manifestations festives

Article 4 :

Monsieur le Maire, Olivier LEPRETRE, délègue à Madame Caroline QUINET, septième Adjointe au Maire, une partie de ses fonctions de police administrative et de ses pouvoirs propres et sous sa surveillance :

- Les dépôts de plaintes et la signature des procès-verbaux de Gendarmerie
- Les hospitalisations d'office à prononcer en cas d'urgence

Article 5 :

Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat à compter du 20 mars 2026 et de leur transmission au représentant de l'Etat.

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués assument les responsabilités qui leur sont dévolues dans l'ordre de leur nomination.

Article 6 :

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués tiennent le Maire régulièrement informé des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur délégation.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à l'intéressée
- à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
- à Monsieur le Procureur de la République
- à Monsieur le Comptable Public de Maule



FAIT à Maule, le 20 mars 2026

Olivier LEPRETRE
Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 20 Mars 2026

Signature de l'intéressé(e) :



Transmis au représentant de l'Etat le : 23/03/2026